

Date : le 7 septembre 2009

Rédacteur : C. Beurois, Médiation et Environnement (M&E)

Attention : Aux membres du Comité Permanent de la Concertation (CPC)

Copie : Loïc Blondiaux et Jean Lafont, V Feltesse, Président de la CUB, CUB/Direction Grands Travaux pour information

Référence : réunion du CPC du 3 septembre 2009

Objet : compte rendu

Préambule : Ce compte rendu ne constitue pas un verbatim de nos échanges tenus lors de cette première réunion du CPC Jean Jacques Bosc. A ce titre, il reprend les points principaux issus de ceux-ci. Le présent document est validé dans sa forme et son contenu par les deux garants de la concertation, Loïc Blondiaux et Jean Lafont. Vous pouvez bien évidemment produire tous commentaires ou remarques à son sujet qui seront mis à disposition des membres du CPC lors de notre prochaine réunion. *Les commentaires ou propositions de l'équipe d'animation sont identifiés en italique.*

Participants :

Voir pièces annexes

Format de la réunion : La réunion s'est déroulée à l'Hôtel Communautaire de 18h15 à 20h15 sous la présidence de Nicolas Florian et de Laure Curvale.

Déroulé de la réunion : Laure Curvale et Nicolas Florian ouvrent la séance puis un tour de table permet la présentation rapide des intervenants présents. Une présentation du cadre général de la concertation et du rôle attendu du CPC est faite par M&E, animateur de la procédure. (Document annexé à ce présent compte rendu). Les échanges sont ensuite ouverts avec la salle.

Points d'échange principaux et premiers constats: Nicolas Florian et M&E ont rappelé à plusieurs reprises le mandat très large octroyé au CPC quant à l'organisation de la concertation sur le franchissement JJ Bosc. Nicolas Florian a renvoyé plusieurs fois au cadre général tel que défini dans la « charte de la Concertation ». Il souligne également la volonté politique de la CUB de réaliser ce franchissement et M&E précise que si d'un point de vue formel, la question de l'opportunité n'est pas au sens strict dans le périmètre de concertation, cette question fera partie du débat public.

Au-delà de ce rappel formel, M&E a également rappelé plusieurs fois la nécessité pour le CPC de s'emparer de ce processus novateur en termes de concertation qui consiste à confier à un comité multi partie, différencié de la maîtrise d'ouvrage, le soin de construire le dispositif de concertation qui s'appliquera au projet soumis à débat. Sans hiérarchie, ci-dessous, les points saillants des échanges :

- ✓ **La question de la désignation des garants** : Trans'cub rappelle un principe général portant sur la désignation partagée du garant par les diverses parties. Laure Curvale rappelle que, dans ce cas d'espèce et au regard des latitudes laissées par le Code des marchés publics, la CUB n'a pas expressément désigné le garant dont la proposition est du ressort de M&E, animateur de la procédure et que ceux-ci n'ont pas de subordination, notamment financière, à la maîtrise d'ouvrage. Jean Lafont précise à

son tour le cadre d'indépendance dans laquelle Loïc Blondiaux et lui-même envisagent leur mission et que cette indépendance se juge aux actes.

- ✓ ***La question du rôle du CPC*** : Christine Jean, représentante de la SEPANSO, souligne l'intérêt de la démarche engagée et que, pour elle, le franchissement en tant que tel ne fait pas question et qu'il revient davantage au CPC de construire la controverse, c'est à dire d'identifier et d'éclairer les points faisant débat.

- ✓ ***La clarification des rôles respectifs de Médiation et Environnement/Adels d'une part et des garants d'autre part*** : Trans'cub demande une clarification des rôles entre les garants au sens strict et M&E. Nicolas Florian précise que, du point de vue formel pour la CUB, les garants au sens strict sont Loïc Blondiaux et Jean Lafont. M&E et l'Adels s'inscrivent dans le dispositif comme animateurs de la procédure, la soutenant par des apports méthodologiques et assurant une part de la logistique. *Ce choix stratégique, constitutif de la proposition de M&E, a deux vocations principales : distancer les garants de la maîtrise d'ouvrage en diminuant leurs liens directs avec celle-ci et d'autre part, de les décharger des aspects logistiques afin que leur mission reste centrée sur leur rôle d'arbitre ou d'évaluation et compatible en termes de temps investi avec un engagement non marchand¹.*

- ✓ ***La question de la mobilisation des parties prenantes au sein du CPC et de sa représentativité*** : Sur les 7 associations représentatives contactées puis officiellement invitées à participer aux travaux du CPC, seules 2 étaient présentes. Ce constat de carence est unanimement partagé par les présents. La qualité des travaux du CPC et sa légitimité dans la sphère publique ne peuvent que difficilement être assurés sous ce format. Il faut donc pour les travaux ultérieurs renouveler les invitations et les étendre à d'autres parties prenantes, associatives ou autres. L'extension aux associations de quartiers concernées, aux représentants consulaires ou à des personnes ressources du monde universitaire est évoquée (Mr Mercier, Ville de Bègles et Mme Françoise Brugère, C2D)

- ✓ ***La question de la médiatisation des travaux du CPC et de sa transparence*** : Trans'cub souhaite que les médias puissent suivre les travaux du CPC pour que leur couverture garantisse la transparence de la démarche. La presse devrait être selon lui invitée lors des prochaines séances du CPC. La Direction des Grands Travaux de la CUB propose la mise en ligne sur le site des comptes rendus ce qui selon Trans'cub n'est pas de même nature qu'une couverture presse. Nicolas Florian valide quant à lui le principe d'inviter la presse lors de nos prochaines sessions. Loïc Blondiaux émet une réserve en pointant la nécessité pour le CPC de pouvoir travailler en dehors de toute pression, ce qui peut être induit par une couverture média.

- ✓ ***La question de la charge de travail pour les associations*** : Mr Duchène, représentant de la ville de Bordeaux, soulève la difficulté pour les associations de s'engager sur ce type de dispositif du fait de leur fonctionnement bénévole et de la limitation de leurs moyens humains et financiers. Il évoque la piste de soutiens financiers dédiés pour ce type de participation.

¹ Commentaire de l'animation

- ✓ **La question du positionnement des associations locales dans le dispositif de concertation** : Mme Lacuey pour la ville de Floirac rappelle la difficulté de mobiliser les associations favorables à un projet, partant du constat que seules les « contres » se mobilisent. Elle s'interroge donc sur la fonctionnalité du CPC de ce point de vue.

Propositions et pistes d'actions à mettre en œuvre :

- ✓ **Augmenter la représentativité associative du CPC** : c'est l'enjeu principal qui émerge de cette première réunion et perçu comme une condition de réussite du dispositif. M&E relance les premières associations invitées qui seront destinataires de ce présent compte rendu. Chaque participant ayant identifié des structures associatives ou des personnes ressources à même de contribuer aux travaux du CPC est sollicité pour fournir leurs coordonnées afin qu'elles puissent, après avis des garants, être invitées pour la prochaine session de travail. De même, chaque participant, notamment associatif, peut proposer tout ajustement qui serait de nature à faciliter la mobilisation et l'engagement du secteur associatif (aménagement horaire, lieu de réunion, défraiement, etc.)
- ✓ **Adosser au CPC d'autres parties prenantes** : Comme rappelé plusieurs fois par l'animation lors de la réunion et par Françoise Brugère, le sujet traité et l'objectif du CPC sont novateurs et complexes. Cette ambition ne peut faire l'économie de toute compétence de nature à enrichir ces travaux. En particulier, l'identification et la mobilisation de ressources universitaires ou autres personnes ressources seront engagées sous couvert de l'avis des garants. A ce titre, toute suggestion des participants est bienvenue.
- ✓ **Rendre lisible le CPC pour mobiliser et légitimer** : Comme souligné par Françoise Brugère, un événementiel autour du CPC ne pourrait qu'en accroître la lisibilité dans la sphère publique et, partant, favoriser la mobilisation des parties prenantes pour s'investir dans ses travaux. Au-delà d'être un facilitateur du point de vue de la mobilisation de la société civile, rendre lisible le CPC dans la sphère publique participe également à accroître sa légitimité et reconnaissance par la population, facteur essentiel dans la cadre de la mise en œuvre des phases de concertation publique au sens strict. D'un point de vue pratique, des modalités de mise en œuvre de ce principe seront faites en amont de la prochaine réunion. Ce point recoupe en partie les remarques de Trans'cub sur la médiatisation des travaux du CPC.
- ✓ **Travailler sur du concret pour avancer** : Concevoir d'une façon collective un dispositif de concertation n'est pas une tâche facile. Comme l'a souligné Christine Jean pour la SEPANSO, cela demande à minima des éléments de formation. Tant au regard des contraintes de calendrier pour le processus que des disponibilités de chaque partie, il ne semble pas raisonnable de travailler sur une feuille blanche du point de vue des outils de concertation à mettre en œuvre dans le cas du projet de franchissement JJ Bosc. Le principe proposé pour les futures réunions qui auront vocation à calibrer le dispositif et à en définir l'ensemble des éléments nécessaires à sa mise en œuvre, repose sur la mise à disposition d'une « boîte à outils » permettant en fonction de chaque enjeu identifié par le CPC de choisir le dispositif le plus adapté pour y répondre. A titre d'exemple, sur l'enjeu de l'information du public, quel type de support, quel vecteur de diffusion, quel calendrier, quelle forme, quel type de

contenu, quel calendrier de diffusion, etc ? Dans ce cadre, les débats du CPC portent dans un premier temps sur les finalités, qu'est ce qu'on attend de l'information du public dans le cadre d'une concertation ? puis, dans un deuxième temps, sur le choix des outils qui y répondent au mieux.

Du point de vue de M&E et de l'Adels, animateurs de la procédure : Pour avoir pris en charge des processus similaires sur d'autres territoires, y compris dans le cadre de conflits ouverts, nous témoignons que le déroulement de la réunion du 3 septembre a été du même calibre que toute première réunion des parties dans ce genre d'exercice. En effet, une guidance plus forte conduit inmanquablement une partie des acteurs à considérer que les jeux sont faits et que le dispositif est déjà calibré en dehors de l'instance qui les réunit. Cette réunion de prise de contact est donc un exercice nécessaire pour la mise en route du processus, qui permet la prise de conscience du travail à accomplir et des manques manifestes pour s'engager dans le travail, dans le cas d'espèce de JJ Bosc, la nécessité de renforcer la mobilisation associative et des autres ressources potentielles. Ce sentiment de flou va s'effacer rapidement dès lors que le CPC va aborder le concret et son lot d'arbitrages. Comme il a été rappelé à plusieurs reprises, le CPC n'est pas le lieu du débat sur le franchissement JJ Bosc mais bien celui de la construction du dispositif permettant celui-ci de manière équitable et productive. Force est de reconnaître que nous sommes davantage culturellement habitués à être en posture critique par rapport à un dispositif formaté par la maîtrise d'ouvrage que dans celle d'une production de dispositif de concertation. sous réserve de confiance entre parties, cet écart culturel se réduit rapidement par la confrontation avec le concret.

Du point de vue des garants, Loic Blondiaux et Jean Lafont :

Voir document annexé.

Fait à Savigné sous le Lude, le 10 septembre 2009,

Pour l'animation, C. BEUROIS, Médiation et Environnement



Pour les Garants, L. BLONDIAUX et J. LAFONT

Pièces annexes :

- Observations des garants
- Document de présentation projeté en séance du 03/09/09
- Listes des invités et participants à la réunion du 03/09/09